



10500168062

Concours / Examen : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^o CLASSE
Session : 2024 Type : EXTERNE
Spécialité : Ingénierie, Informatique et S.I.
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

Etablissement
de Techniville

Le 11.04.2024

RAPPORT TECHNIQUE

À l'Attention de Monsieur le Directeur Général
des Services.

Objet : Compétence numérique des agents publics

Réf. : Arrêté du 1er Août 2023 relatif à la formation et à
l'accompagnement personnalisé des agents publics.

La France fait figure de mauvais élève en matière
de sensibilisation à la cybersécurité de sa population
active. En 2022, 27% des Français sont victimes d'attaque cyber
de type phishing.

Avec 5 millions d'agents publics en France, les
établissements publics constituent une cible vulnérable et repré-
sentent une part non négligeable de la population active.

Face à cette menace, les collectivités publiques doivent
se faire accompagner par les organismes de formation afin de
sensibiliser et impliquer ses agents à la cybersécurité et d'une
manière plus globale proposer un plan d'accompagnement pour la
montée en compétence numérique de ces derniers.

A.I.F.

Dans la première partie, nous allons aborder le sujet de la compétence numérique des agents publics au centre du contexte de la transformation digitale.

Puis dans un second, je vous présenterai mes propositions pour la mise en œuvre d'une stratégie pour la montée en compétence des agents de Technitille dans le domaine du digital.

I. RAPPORT TECHNIQUE

1. Compétence numérique : de quoi parle-t-on ?

1.a. Les grandes lignes de la compétence numérique

La compétence numérique ne se réduit pas à la simple maîtrise de l'outil informatique. Elle englobe une véritable culture du digital et de ses enjeux. Cette compétence doit pouvoir être transposable dans n'importe quel environnement de travail.

Ainsi, la compétence numérique regroupe les thématiques autour du digital allant du simple « rechercher un fichier » à partir de son nom, son contenu jusqu'à la gestion des droits d'accès à un document en passant par la maîtrise de paramètres de sécurité.

Un autre pan de la compétence numérique est la sensibilisation aux menaces informatiques. En effet, les attaques à partir d'internet sont plus fréquentes et touchent tous les domaines d'activité.

Particulièrement les Collectivités Territoriales et encore plus dangereux les services de santé comme le Milieu hospitalier.

Face à la faille « humaine » les établissements publics doivent se prémunir en proposant une stratégie

de formation afin de faire monter en compétence ses agents publics.

1a. Comment améliorer la compétence numérique des agents publics ?

Avec 5 millions d'agents, les établissements publics représentent une cible non négligeable face aux cyberattaques. Afin de proposer des plans de formation à ses agents, les collectivités doivent dresser un état des lieux du niveau de leur compétence numérique.

Des organismes tels que le CNFPT peuvent accompagner les collectivités dans l'analyse de ces compétences et proposer des formations adaptées au niveau réel des agents.

La formation des agents étant fixée par Arrêté du 1 août 2023, les établissements publics doivent proposer des offres de formation à leurs agents publics.

2. Les offres de formation pour la montée en compétence

2a. Comment se déclinent les plans de formations ?

Étant fixé par arrêté, les administrations ont obligation de former les agents tout au long de leur carrière. Et aussi, étant un enjeu fort de la transition numérique engagé depuis une dizaine en France, les collectivités ont tout intérêt à proposer à leurs agents des formations de sensibilisation à la cybersécurité.

De plus, on constate que les agents de catégorie C, non familiarisés dans le cadre de leur mission aux outils informatiques sont demandeurs à 35% de formation. Ce qui est un signal positif de la responsabilisation de ces derniers.

Les formations proposées par les divers organismes prennent plusieurs formes. Elles peuvent être en présentiel ou à distance (à partir d'un poste informatique connecté à internet).

Celles en présentielles couvrent plusieurs thématiques autour de la sécurité informatique, sécurité des données individuelles et de l'entreprise et sont prises en charge par l'organisme

de l'agent.

Quant aux formations à distance, plusieurs formats sont disponibles et peuvent être sans coût particulier pour l'agent.

Par exemple, des organismes comme le CWFPT organisent très régulièrement des formations et informations à destination de toutes les catégories d'agents ~~des~~ entièrement gratuits. Elles peuvent être suivies en direct et aussi en différé (peuvent être suivies plus tard) disponibles par des liens url.

Toutefois, cela peut poser des difficultés aux agents qui ne seraient déjà pas à l'aise avec l'outil informatique ou tout simplement ne disposeraient pas d'outil informatique.

26. Les limites de formations disponibles à distance

Les offres de formation des organismes qui sont disponibles en ligne ne sont pas accessibles à tous. En effet, certains agents n'étant pas à l'aise avec l'outil informatique ne peuvent pas accéder aux offres de formation proposées en ligne.

De plus, il est à noter que certains agents ne disposent pas d'outils informatiques afin de se former en ligne ~~ou~~ ou encore, peuvent disposer de matériels informatiques mais alors ne bénéficient pas ou peu de connexion.

Etant liés à la marge, les collectivités doivent prendre en considération cette catégorie et proposer des formations à titre gratuit ou dans le cadre de l'arrêté du 1.08.2023.

Fait de ces éléments d'information, je vous présenterai dans la partie propositions opérationnelles comment mettre en oeuvre une stratégie de montée en compétence numérique, Monsieur le Directeur, les agents de Technique.



10500168062

Concours / Examen : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^o CLASSE
Session : 2024 Type : EXTERNE
Spécialité : Ingénierie, Informatique et S.i
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

II. Propositions Opérationnelles

A. Organisation et pilotage d'une stratégie de montée en compétence numérique des agents de Technille

1a. Organisation interne.

Afin de mener à bien ce projet, il sera nécessaire d'impliquer et de se responsabiliser les agents et utilisateurs finaux tout au long de la démarche. Une des clés de la réussite sera aussi de mettre en place un plan de communication afin de faire passer notre message aux bonnes personnes du début jusqu'à la fin du projet.

Tout d'abord, je vous propose de composer deux instances qui suivront ce projet. Tout d'abord, l'équipe composée du président de notre établissement, le directeur du service informatique, communication, ressources humaines ainsi qu'un consultant externe qui pourra avoir un regard neutre et moi-même en tant que chef de projet. Cette équipe appelée Comité Directeur aura comme instance de pilotage du projet le comité de pilotage. Le comité de pilotage aura pour mission de transformer les décisions politiques et stratégiques du comité directeur en application.

Ce comité sera composé des personnels des ressources humaines, de l'informatique et de la communication et d'un représentant du CNFPT et moi-même qui sera le référent entre les deux.

5.17.

Comités.

1b. Etats des lieux de l'existant : évaluer le niveau de compétence numérique.

Avant toute chose, il sera nécessaire de procéder à une évaluation complète du niveau en compétence informatique de nos agents. Pour ce faire, je mettrai en place avec le soutien du service informatique et du CNFPT une grille afin de mesurer le niveau. Puis, nous pourrions mandater un consultant externe qui sera chargé d'interviewer les agents avec les supports le mieux adaptés à notre structure.

Une fois ces analyses recueillies, il faudra que le consultant nous le transmette en résultats écrits pour tout le monde. En fonction de résultats, le comité directeur donnera sa position à adopter et la politique stratégique à suivre. Le comité devra statuer aussi sur le budget alloué et le délai accordé au comité de pilotage pour la mise en oeuvre du plan d'accompagnement et de formation.

Pour le bon déroulement de ce projet, j'aurais pour mission de suivre le projet avec les membres cités plus loin dans le délai imparti avec le budget qui sera alloué.

Mon rôle sera de décomposer les tâches de chacun dans un tableau (Gantt) afin que tous aient une vue claire sur tout le déroulé et le planning du projet. Chaque étape sera entrecoupée de jalons qui correspondra à une analyse des productions des membres de l'équipe.

Pour la réussite du projet, il faudra mettre en place un plan de communication et évaluer les résultats.

2. Plan de communication et évaluation des résultats

2a. Plan de Communication

Il sera nécessaire d'impliquer les utilisateurs depuis le début du projet jusqu'à la fin. C'est la clé de la réussite. La stratégie du comité directeur aura pour objectif de passer le message aux bons destinataires sur le meilleur support (mails, lettres d'information, etc.).

2b. Évaluation de résultats

Il sera nécessaire de mettre en place un tableau de bord de suivi de formations ainsi que les retours expériences des agents suite à leur formation.

Ces expériences pourront être améliorées la proposition d'offres de formations pour les autres agents de l'établissement.

Pour conclure, Monsieur le Directeur afin de sensibiliser nos agents à la cybersécurité et contribuer à leur montée en compétence numérique dans un contexte de transition digitale la direction générale devra mettre en œuvre une stratégie globale de formation adaptée et personnalisée. Ce qui contribuera à la sécurité générale de la collectivité et à son rayonnement.

